

pays ayant obligé quelques personnes à l'améliorer et ne trouvant pas de moyen plus glorieux ni plus propre que celui d'occuper la jeunesse, en l'envoyant en course, le sieur de la Grange nous a proposé à M. de Beauharnois et à moi d'armer avec d'autres associés ce printemps une barque pour exécuter une entreprise qu'il a dessein de faire au nord de Terre-Neuve ; c'est un homme de conduite et dont la Compagnie a toujours été très contente. Ainsi nous lui avons promis de lui accorder la dite permission. Le dit sieur la Grange se flatte, Monseigneur, aussi bien que ses associés, que s'ils peuvent réussir, vous y aurez égard et que pour lors S. M. voudra bien leur accorder une frégate pour les mettre en état d'exécuter de plus grandes entreprises " (9).

Une fois la permission du gouverneur et de l'intendant obtenue, M. de la Grange s'associa avec Claude Pauperet, riche marchand de Québec, pour mener son entreprise à bonne fin.

Le 9 juin 1704, MM. de la Grange et Pauperet signaient leurs arrangements définitifs avec les armateurs et les hardis gars qui devaient faire partie de l'expédition.

M. Amyot Vincelotte, marin expérimenté et d'une bravoure à toute épreuve, fut un des premiers à s'offrir pour cette expédition si hasardeuse.

Dans leur lettre au ministre du 17 novembre 1704, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois nous apprennent quel fut le résultat de l'entreprise de M. de la Grange :

"Le Sr de Vaudreuil eut l'honneur l'année dernière, Monseigneur, de vous marquer qu'il permettrait au sieur de la Grange d'équiper une barque pour aller en course aux côtes de Terre-Neuve. Nous lui avons permis ce printemps d'armer deux barques avec cent hommes de ce pays. Ils ont été à Bonneville en Terre-Neuve où ils ont pris avec deux charrois (ayant été obligés de quitter leurs barques à douze lieues de ce port, crainte d'être découverts) une frégate de 24 pièces de canons chargée de morue. Ils ont

---

(9) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.